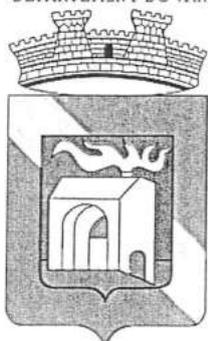


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 20

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

ADMISSIONS EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de créances irrécouvrables dans lequel Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes les poursuites étant restées sans effet. Les titres concernés concernent les exercices 2020 et 2021 et s'élèvent à 5 627.61€.

Les démarches lancées auprès des créanciers concernés par la commune ayant permis la mise en place d'échéanciers, il est proposé au Conseil de refuser l'admission en non-valeur proposée.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables présentée par Monsieur le Trésorier pour la liste n°6200080115,

CONSIDERANT que des échéanciers ont été mis en place en vue de recouvrer les titres listés dans l'état fourni par Monsieur le Trésorier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

REFUSE l'admission en non-valeur des titres présentés par Monsieur le Trésorier pour la liste n°6200080115.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 13/06/2024
- publication le 13/06/2024

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 20

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

ADMISSIONS EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de créances irrécouvrables dans lequel Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes les poursuites étant restées sans effet. Les titres concernés concernent les exercices 2020 et 2021 et s'élèvent à 5 627.61€.

Les démarches lancées auprès des créanciers concernés par la commune ayant permis la mise en place d'échéanciers, il est proposé au Conseil de refuser l'admission en non-valeur proposée.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables présentée par Monsieur le Trésorier pour la liste n°6200080115,

CONSIDERANT que des échéanciers ont été mis en place en vue de recouvrer les titres listés dans l'état fourni par Monsieur le Trésorier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

REFUSE l'admission en non-valeur des titres présentés par Monsieur le Trésorier pour la liste n°6200080115.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA

AR Prefecture

083-218300598-20240606-DEL2024_014-DE
Reçu le 13/06/2024

Séance du 6 JUIN 2024
N°2024/014

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Préfecture

Délibération 2024/014 | Admission en non valeurs

Identifiant unique de l'acte : 083-218300598-20240606-DEL2024_014-DE

Numéro d'acte : DEL2024_014

Date de décision : 06/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-10-0-0-0 (Finances locales / Divers)

Fichier acte : DEL_2024-014_non valeurs.pdf

Fichier(s) annexes(s) : DEL_2024-014_non valeurs_annexe.pdf

Collectivité émettrice : FORCALQUEIRET

Acte transmis par : Gaëlle DOUGUET

Date d'envoi de l'acte : 13/06/2024 10:16:12

Date de réception de l'AR : 13/06/2024 10:16:18